



## École Sainte Anne

5, impasse Sainte Anne  
56360 LE PALAIS

☎ 02 97 31 85 41 et 06 81 67 95 68

✉ [eco56.stean.le-palais@enseignement-](mailto:eco56.stean.le-palais@enseignement-catholique.bzh)

[catholique.bzh](http://catholique.bzh)

# Règlement intérieur

## 1- Les horaires et sorties



Les horaires ci-dessous doivent être respectés par tous les parents:

matin : **8h30 – 12h00** (Accueil à partir de **7h45**)

après-midi : **13h45 – 16h30** (Accueil à partir de **13h30**)

## 2- Lieux d'accueil et de sortie

**Les horaires de classe sont les suivants :**

**Matin :** 8h30 – 12h00

**Après-midi :** 13h45 – 16h30

**Matin :** Tous les élèves entrent **par le portail rouge** de 7h45 à 8h30.

Les élèves de TPS-PS-MS sont autorisés à entrer par le portail vert de 8h30 à 8h45.

**Midi :** Tous les externes sortent **par le portail vert** à 12h00. **Le portail rouge** ouvre de 13h30 à 13h45 pour le retour des externes.

**Après-midi :** Les élèves sortent par **le portail rouge**.

**Garderie :** de 16h30 à 18h10, sortie par le **portail rouge**.

## 3- Absences et retards

→ Les parents doivent nous signaler toute absence non prévue de l'enfant par sms.

→ Un billet d'absence signé des parents sera présenté dès le retour de l'enfant.



Un certificat médical sera demandé aux familles pour une absence prolongée.

L'inspection académique nous demande de signaler 4 demi-journées d'absence dans le mois, non motivées.

→ En cas d'absence prolongée ou prévue, merci de prévenir les enseignantes.

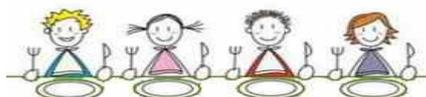
## 5- Le goûter



Les enfants restant à la garderie apportent un goûter, nous vous encourageons à privilégier les goûters sans emballages. Les bonbons et les boissons sucrées sont interdits.

## 5- La cantine

La demi-pension est un service social non obligatoire. Les enfants y sont acceptés dans la mesure où les conditions de discipline sont respectées.



## 6- Rendez-vous extérieurs sur temps scolaire (CPEA, orthophoniste ...)



Tous les enfants devant sortir de l'établissement pendant les heures de cours doivent être accompagnés d'un adulte ou bien fournir une autorisation écrite de sortie.

## 7- Comportement et travail

### Tenue :

◆ Une tenue correcte est exigée. Les tongs et les tenues courtes (mini-shorts, crop tops...) ne sont pas autorisées.

◆ **Les vêtements doivent être impérativement marqués au nom de l'enfant.**

◆ Il est demandé aux parents de vérifier la tête de leur enfant pour éviter la prolifération des poux et de prévenir l'enseignante s'ils en trouvent.



## Travail :

◆ Un travail régulier doit être fourni par les enfants.

◆ **L'agenda doit être vérifié et signé par les parents quotidiennement.**



◆ Les parents seront informés des acquis de leurs enfants à l'occasion de 2 périodes différentes dans l'année mais aussi grâce aux cahiers et fichiers qui rentreront régulièrement à la maison.

◆ Chaque enfant doit être muni de son matériel de classe marqué à son nom qui doit être vérifié régulièrement.

## Relation avec les autres :

Chaque enfant devra s'interdire :

x les jeux violents,

x les mots grossiers et les gestes violents,

x de mâcher du chewing-gum,

x d'entrer en classe et dans le couloir sans autorisation,

x de jeter des papiers ou autre sur la cour ou dans la classe (utiliser les poubelles),

x d'apporter des objets personnels (jeux, cartes..) ainsi que de l'argent. Seules les billes seront autorisées à partir du CP.

**En cas de perte ou de vol, l'école ne peut en aucun cas être tenue pour responsable.**



Chaque enfant s'engage à :

✓ respecter le travail des autres par le silence,

✓ respecter le matériel mis à sa disposition,

✓ respecter le personnel d'encadrement et les enseignants,

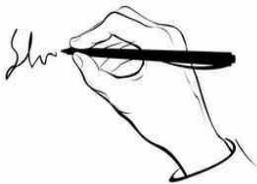
✓ se déplacer calmement et se mettre en rang dès le signal.

Tout manquement grave au règlement (insolence, violence verbale ou physique) sera signalé systématiquement aux parents par écrit et sanctionné selon la gravité.

## 8- La relation parents et enseignants

La relation parents-enseignants est une priorité pour notre équipe éducative et chaque enseignant reste disponible pour vous rencontrer tout au long de l'année dans l'intérêt de l'enfant.

Les informations sont transmises par mail, blog (toutemonannée) et par le cahier de liaison. Merci de les consulter régulièrement.



Le cahier de liaison est un outil indispensable pour une meilleure communication. **Chaque nouvelle information dans le cahier doit être signée.**